

**CONSEIL MUNICIPAL - COMPTE RENDU**Séance du mardi 11 janvier 2022 – 20H – Salle du Conseil Municipal

Session	Publique		
Référence	CM-CR-2022-01-11		
Conseillers en exercice : 15 Conseillers présents : 10 (11 à 20H42) Conseillers votant : 11 (12 à partir de 20H42)	Présents	CLEMOT Céline FRINGANT Christel HAMON Jacqueline LABARRE Séverine ORAIN Pierrette SURGET Chantal	BIORET Jean-Pierre BOUCARD Sébastien LE BORGNE André MAINIER Matthieu NICOLAS Michael (<i>à partir de 20H42</i>) PEIGNET Antony
Absent(s) excusé(s)	Solène LEMARIÉ et Damien JODAR		
Procurations(s)	Damien JODAR qui donne procuration à Christel FRINGANT		
Secrétaire de séance	Madame SURGET Chantal		
Début de la séance	20H00	Fin de la séance	21H40

Date de la convocation du Conseil municipal : **05/01/2022**Date d'affichage : **05/01/2022****MENTION D’AFFICHAGE**

Monsieur le Maire, soussigné, certifie que le compte-rendu de la réunion du Conseil-municipal en date du **11 janvier 2022**, a été affiché par extrait à la porte de la Mairie le **14 janvier 2022** dans les conditions prévues à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONVOCATION

Le 05 janvier 2022, nous, André LE BORGNE, Maire de BOUEE, avons convoqué le Conseil Municipal en séance ordinaire pour le **mardi 11 janvier 2022 à 20H00**, en salle du Conseil Municipal,

PROCÈS VERBAL

L’an deux mille vingt-deux, le mardi onze janvier, Le Conseil Municipal de BOUE, légalement convoqué, s’est réuni à la salle du Conseil Municipal, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur LE BORGNE André, Maire.

ORDRE DU JOUR

Avant d’aborder l’ordre du jour, Monsieur le Maire propose à l’assemblée de nommer le secrétaire de séance en application de l’article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A l’unanimité des voix, le Conseil Municipal désigne **Chantal SURGET**, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

PROJETS DE DELIBERATIONS

RAPPORTEUR	N°	INTITULE	VOTE DE LA DELIBERATION	
LE BORGNE André	2022-01-01	Assemblées – Commissions Municipales	<i>Pour</i>	11
			<i>Contre</i>	0
			<i>Abstention</i>	0
			<i>Ne prend pas part au vote</i>	0
LE BORGNE André	2022-01-02	Assemblées – Délégués communaux auprès d'Atlantic'eau	<i>Pour</i>	11
			<i>Contre</i>	0
			<i>Abstention</i>	0
			<i>Ne prend pas part au vote</i>	0
LE BORGNE André	2022-01-03	Finances – dépenses à liquider, engager et mandater avant le vote du Budget 2022	<i>Pour</i>	11
			<i>Contre</i>	0
			<i>Abstention</i>	0
			<i>Ne prend pas part au vote</i>	0
LE BORGNE André	2022-01-04	Tarifs municipaux 2022	<i>Pour</i>	12
			<i>Contre</i>	0
			<i>Abstention</i>	0
			<i>Ne prend pas part au vote</i>	0

Monsieur le Maire ouvre la séance et annonce les conseiller(e)s excusé(e)s ainsi que les pouvoirs donnés. Il présente ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

1. DÉSIGNATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Chantal SURGET se propose d'être secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, VALIDE cette proposition.

2. COMPTE RENDU SÉANCE du 16/12/2021

Monsieur le Maire demande si le compte rendu du dernier conseil amène des observations.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, VALIDE le présent compte rendu.

3. DÉCISIONS DU MAIRE PRISE PAR DÉLÉGATION DU CM

Le Maire rend compte à l'assemblée des Décisions qu'il a prises en vertu de la délibération en date du 27 mai 2020 :

- ✓ Signature de 2 devis auprès de RESEAUTECH INFORMATIQUE pour le changement de contrat et licence des adresses courriel de la mairie (montant : **603,84€ TTC**)
- ✓ Signature d'une convention d'accueil aux services techniques pendant 6 semaines d'un stagiaire bouésien en 4^{ème} d'orientation ainsi qu'un avenant.

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire en vertu de ses délégations.

4. ASSEMBLÉES – CALENDRIER DES REUNIONS ET TEMPS FORTS SUR LE 1^{ER} SEMESTRE 2022

L'outil remis aux Conseillers permet de recenser l'ensemble des réunions de la CCES et Municipales sur le 1^{er} semestre 2022 ainsi que les temps forts importants fixés à ce jour à retenir (scrutins notamment).

5. ASSEMBLÉES – COMMISSION COMMUNALES

Patrick LE ROL était membre des commissions communales suivantes :

- Commission VOIRIE/AGRICULTURE/ENVIRONNEMENT
- *Commission URBANISME*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de FIXER la composition des commissions municipales comme suit :

COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES / RESTAURATION

Séverine LABARRE - Chantal SURGET - Céline CLÉMOT – Christel FRINGANT – Solène LEMARIÉ

COMMISSION APPEL D'OFFRES

André LE BORGNE - Jean-Pierre BIORET - Michaël NICOLAS - Chantal SURGET

COMMISSION BATIMENTS COMMUNAUX

Michaël NICOLAS – Jean-Pierre BIORET - Jacqueline HAMON – Damien JODAR – Solène LEMARIÉ - Pierrette ORAIN – Antony PEIGNET

COMMISSION CULTURE / SPORT / JEUNESSE / TOURISME

Séverine LABARRE - Antony PEIGNET – Sébastien BOUCARD – Céline CLÉMOT - Christel FRINGANT – Pierrette ORAIN – Solène LEMARIÉ

COMMISSION FINANCES / BUDGET

André LE BORGNE – Jacqueline HAMON – Séverine LABARRE – Michaël NICOLAS – Pierrette ORAIN – Antony PEIGNET – Chantal SURGET

COMMISSION GESTION DES EQUIPEMENTS COMMUNAUX

Antony PEIGNET –Damien JODAR – Solène LEMARIÉ - Pierrette ORAIN – Chantal SURGET

COMMISSION INFORMATION

Antony PEIGNET – Sébastien BOUCARD – Céline CLÉMOT

COMMISSION LISTES ÉLECTORALES

André LE BORGNE – Séverine LABARRE – Chantal SURGET

COMMISSION URBANISME

André LE BORGNE – Jean-Pierre BIORET – Céline CLÉMOT - Jacqueline HAMON – Michaël NICOLAS – Pierrette ORAIN – Chantal SURGET

COMMISSION VOIRIE / AGRICULTURE / ENVIRONNEMENT

André LE BORGNE – Michaël NICOLAS – Jean-Pierre BIORET – Damien JODAR – Séverine LABARRE – Matthieu MAINIER

6. ASSEMBLÉES – DÉLÉGUÉS ET RÉFÉRENTS COMMUNAUX AUPRES DES INSTANCES EXTÉRIEURES

Patrick LE ROL était délégué communal titulaire du syndicat intercommunal Atlantic'eau.
Rappel des délégués communaux :

Collège électoral Estuaire et Sillon :

Délégué(s) titulaire(s) : NICOLAS Michaël
Délégué suppléant : BIORET Jean-Pierre

Lesquels ont déclaré accepter leur fonction.

Commission territoriale Campbon-Sillon :

Délégué(s) titulaire(s) : LE ROL Patrick
Délégué suppléant : BOUCARD Sébastien

Sébastien BOUCARD pour la fonction de délégué titulaire et Matthieu MAINIER pour la fonction de délégué suppléant sont candidats.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DESIGNÉ Sébastien comme délégué titulaire et Matthieu MAINIER comme délégué suppléant de la commission territoriale Campbon-Sillon.

7. FINANCES – DEPENSES A LIQUIDER, ENGAGER, ET MANDATER AVANT LE VOTE DU BUDGET 2022

Selon l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la Collectivité Territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, hors restes à réaliser, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption.

Chapitre 20 - (111 369,00 x 25%) =	27 842,25 €
Chapitre 21 - (547 637,81 x 25%) =	94 591,57 €
TOTAL =	122 433,82 €

La limite de **122 433,82 €** correspond à la limite supérieure que la Commune pourra engager, liquider et mandater dans l'attente du vote du budget primitif 2022.

Pierrette ORAIN demande des précisions sur les montants et la différence importante entre le chapitre 20 et 21.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ **AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à engager liquider ou mandater les dépenses d'investissement pour l'exercice 2022 (hors restes à réaliser) avant le vote du Budget primitif selon les limites fixées ci-dessous :**

Chapitre 20 - (111 369,00 x 25%) =	27 842,25 €
Chapitre 21 - (547 637,81 x 25%) =	94 591,57 €
TOTAL =	122 433,82 €

8. FINANCES – TARIFS MUNICIPAUX 2022

Selon l'étude tarifaire transmise en ANNEXE, Il s'avère que la Commune n'a pas revu sa tarification des services depuis 2018. Il est proposé de revoir la tarification municipale **à compter du 1^{er} février 2022** avec une augmentation prenant en compte :

- ✓ L'augmentation du coût de la vie ;
- ✓ Le nouveau contrat de restauration scolaire qui comprend des coûts plus élevés que le précédent en raison de la mise en conformité avec la Loi Egalim et la démarche de développement durable lancée par la Commune ;
- ✓ Une augmentation modérée des tarifs notamment des services aux familles.

Le Maire précise qu'il n'y a pas eu de retenue de garantie pour défaut de ménage ou détérioration.

Pierrette ORAIN pense que les tarifs pourraient être revus quand la salle polyvalente sera réhabilitée.

Antony PEIGNET indique qu'il est important de prendre en compte les coûts de fonctionnement. Il ajoute que les associations ont droit à une location gratuite par an pour un évènement.

Pierrette ORAIN demande pourquoi il n'est pas proposé d'augmentation sur le droit de place. Il est ré-pondu afin d'encourager la venue sur la Commune de commerces ambulants.

Le Conseil débat au sujet du cimetière. Chantal SURGET précise qu'une procédure de reprise de tombe en état d'abandon sera proposée prochainement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ **VALIDE** la grille tarifaire telle que proposée en Annexe ;
- ✓ **DIT** que cette révision tarifaire sera à compter du 1^{er} FEVRIER 2022 ;

TARIFS MUNICIPAUX – ANNEE 2022

Objet	TARIFS 2022
<u>Cantine</u> <ul style="list-style-type: none"> • Enfant • Adulte • Panier repas 	 3,70 4.55 1,00
<u>Location de salles</u> <ul style="list-style-type: none"> • Cautions <p><i>*Habitants de Bouée :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • vin d'honneur • animation à but lucratif • location aux particuliers - 1 jour • location aux particuliers - 2 jours • sépulture (3h maxi) <p><i>*Habitants hors Bouée :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • vin d'honneur • animation à but lucratif • location aux particuliers - 1 jour • location aux particuliers - 2 jours 	 500 et 160 72 113 145 260 GRATUIT 320 530 635 1205
<u>Droit de place</u> (/mois) (de 1 à 4 stationnements/mois)	20

<u>Cimetière :</u>	
• Columbarium ou Cavurne 15 ans	
• Columbarium ou Cavurne 30 ans	410
• Concession 15 ans.....	510
• Concession 30 ans.....	125
	205

9. QUESTIONS DIVERSES – RETOURS DES COMMISSIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES

- ✓ Elections 2022 : un tableau des permanences circulera lors du prochain conseil
- ✓ Il est proposé de réaliser un trombinoscope interne des élus et des agents municipaux
- ✓ Visite de l'école Les Courlis : Une visite de l'école Les Courlis va être réalisée vendredi 14 janvier avec les élus de la Commune du Temple de Bretagne.
 Antony PEIGNET remarque qu'une inauguration de l'école n'a pu être réalisée. Il est répondu qu'avec le contexte sanitaire cela n'a pas pu être possible.
- ✓ Recensement de la population 2022 : la campagne de recensement va être lancée dans quelques jours.
- ✓ Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : la CCES demande à la Commune de désigner un élu titulaire et un élu suppléant pour siéger au comité de pilotage et au comité intermédiaire mis en place sur le PLUI. Pierrette ORAIN, Chantal SURGET et Jean-Pierre BIORET seraient intéressés.
- ✓ M57 : la nomenclature M57 est officiellement mise en place pour les budgets de la commune et du CCAS.
- ✓ Un des agents municipaux des services technique a une prolongation d'arrêt de travail
- ✓ La carte de vœux a été validée. Le devis est en cours. Il sera proposé aux élus de participer à leur distribution comme l'année passée avec quelques modification en tenant compte la démission de M. LE ROL.

Le Maire propose un tour de table.

Chantal SURGET :

- ✓ Nouveau changement des protocoles sanitaires pour les écoles récemment. Le gouvernement a allégé un peu les dispositions

Christel FRINGANT :

- ✓ Prochaine réunion de la commission petite enfance-enfance-jeunesse de la CCES prévu le 18 janvier prochain à BOUÉE

Jean-Pierre BIORET : 1 réunion a été organisée par le Département en présence entre autre du conservatoire du Littoral. Le projet de Rohars a notamment été présenté. Jean-Pierre BIORET a réaffirmé la position de la Commune sur le sujet.

Séverine LABARRE : Elle réprecise le contexte et l'objectif de la visite de l'école le 14 janvier prochain.

Michaël NICOLAS : La balayeuse a été livrée. Une commission voirie sera programmée fin janvier-début février.

Jacqueline HAMON : Elle interroge au sujet de l'avancée du dossier de la numérotation des villages. Il est répondu qu'une réunion de restitution avait été programmée mais elle a été reportée pour des raisons d'organisation interne de La Poste.

Antony PEIGNET : L'arbre de Noël s'est très bien passé. Il y a eu de bons retours. Les élus sont satisfaits de l'évènement. Antony souhaite remercier toutes les personnes qui sont venus aider.

Le prochain Conseil Municipal est programmé **mardi 22 février à 20H**. Il aura lieu à la Salle des fêtes. L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 21H40.

DÉLIBÉRATIONS

DCM 2022-01-01

OBJET : ASSEMBLÉES – COMMISSIONS MUNICIPALES

VU *le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-22 ;*
VU *la Délibération du Conseil Municipal en date du 30 juin 2020 ;*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de FIXER la composition des commissions municipales comme suit :

COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES / RESTAURATION

Séverine LABARRE - Chantal SURGET - Céline CLÉMOT – Christel FRINGANT – Solène LEMARIÉ

COMMISSION APPEL D'OFFRES

André LE BORGNE - Jean-Pierre BIORET - Michaël NICOLAS - Chantal SURGET

COMMISSION BATIMENTS COMMUNAUX

Michaël NICOLAS – Jean-Pierre BIORET - Jacqueline HAMON – Damien JODAR – Solène LEMARIÉ - Pierrette ORAIN – Antony PEIGNET

COMMISSION CULTURE / SPORT / JEUNESSE / TOURISME

Séverine LABARRE - Antony PEIGNET – Sébastien BOUCARD – Céline CLÉMOT - Christel FRINGANT – Pierrette ORAIN – Solène LEMARIÉ

COMMISSION FINANCES / BUDGET

André LE BORGNE – Jacqueline HAMON – Séverine LABARRE – Michaël NICOLAS – Pierrette ORAIN – Antony PEIGNET – Chantal SURGET

COMMISSION GESTION DES EQUIPEMENTS COMMUNAUX

Antony PEIGNET –Damien JODAR – Solène LEMARIÉ - Pierrette ORAIN – Chantal SURGET

COMMISSION INFORMATION

Antony PEIGNET – Sébastien BOUCARD – Céline CLÉMOT

COMMISSION LISTES ÉLECTORALES

André LE BORGNE – Séverine LABARRE – Chantal SURGET

COMMISSION URBANISME

André LE BORGNE – Jean-Pierre BIORET – Céline CLÉMOT - Jacqueline HAMON – Michaël NICOLAS – Pierrette ORAIN – Chantal SURGET

COMMISSION VOIRIE / AGRICULTURE / ENVIRONNEMENT

André LE BORGNE – **Michaël NICOLAS** – Jean-Pierre BIORET – Damien JODAR – Séverine LABARRE – Matthieu MAINIER

DCM 2022-01-02

OBJET : ASSEMBLÉES – DÉLÉGUES COMMUNALES AUPRES D'ATLANTIC'EAU

VU *le Code général des collectivités territoriales,*
VU *la Délibération du Conseil Municipal en date du 30 juin 2020 ;*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ **DÉSIGNE Sébastien BOUCARD** comme délégué titulaire et **Matthieu MAINIER** comme délégué suppléant de la Commission territoriale Campbon-Sillon. Sont ainsi représentant de la Commune auprès d'Atlantic'eau :

Collège électoral Estuaire et Sillon :

Délégué(s) titulaire(s) : **Michaël NICOLAS**

Délégué suppléant : **Jean-Pierre BIORET**

Commission territoriale Campbon-Sillon :

Délégué(s) titulaire(s) : **Sébastien BOUCARD**

Délégué suppléant : **Matthieu MAINIER**

DCM 2022-01-03

OBJET : FINANCES – DÉPENSES A LIQUIDER, ENGAGER ET MANDATER AVANT LE VOTE DU BUDGET 2022

VU *le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 1612-1 ;*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ **AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à engager liquider ou mandater les dépenses d'investissement pour l'exercice 2022 (hors restes à réaliser) avant le vote du Budget primitif selon les limites fixées ci-dessous :**

Chapitre 20 - (111 369,00 x 25%) = **27 842,25 €**

Chapitre 21 - (547 637,81 x 25%) = **94 591,57 €**

TOTAL = 122 433,82 €

DCM 2022-01-04

OBJET : TARIFS MUNICIPAUX 2022

VU *le Code général des collectivités territoriales ;*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ **VALIDE** la grille tarifaire telle que proposée en Annexe ;
- ✓ **DIT** que cette révision tarifaire sera à compter du 1^{er} FEVRIER 2022 ;